

— le Conseil National de la chasse et de la faune sauvage, de rôle consultatif.

— l'Office National de la Chasse, administration de gestion.

Le Conseil National a pour but de rechercher les mesures susceptibles de préserver la faune sauvage et d'améliorer les conditions de la chasse. Placé sous la présidence du Ministre, il sera composé, en grande partie de fonctionnaires représentant les régions cynégétiques, de représentants des chasseurs, des agriculteurs, et des scientifiques protecteurs de la nature.

L'Office National, avec le concours des Fédérations de chasseurs dont il contrôlera l'activité, mettra en pratique les mesures décidées par le Conseil National.

Souhaitons que ces mesures aient des effets bénéfiques, non seulement pour la chasse, mais pour l'ensemble de la faune sauvage. Mais il faut reconnaître que les nouveaux organismes vont s'attaquer à un problème bien difficile : fournir du gibier à une masse énorme de 2 000 000 de chasseurs et faire en sorte que la faune sauvage survive à la pression cynégétique démentielle qui s'exerce sur elle actuellement.

J. D.

LA PROTECTION DES GOELANDS MISE EN CAUSE

On sait que les goélands et mouettes font partie des animaux protégés, dont la chasse est interdite en toutes saisons.

Cette protection n'est apparemment pas du goût de tout le monde puisque nous avons vu paraître dans plusieurs numéros d'*Ouest-France* plusieurs interventions condamnant la protection de cet oiseau.

La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et un prétendu Comité départemental de Protection de la Nature sous le nom duquel se dissimulent quelques dirigeants de cette même Fédération, ont demandé au Ministère de la Protection de la Nature de mettre un terme à la protection des goélands.

Les raisons invoquées sont la destruction des lapins par les goélands sur les îlots où ces derniers abondent.

Sans nier que les goélands puissent, à l'occasion, tuer quelques lapereaux, ce sont avant tout des charognards qui profitent des innombrables déchets causés par l'homme. Dans les ports ils mangent les débris de poisson, ailleurs ils fréquentent, en grand nombre, les décharges d'ordures des villes côtières. Sur les îles où ils nichent, ils détruisent souvent quelques poussins d'autres espèces, mais ils attaquent aussi très efficacement les rats qui sur les mêmes îles rendraient toute vie impossible, lapins et oiseaux compris, si les goélands n'étaient pas là.

En différents départements bretons, des chasseurs ont eu l'idée de peupler en lapin certaines îles, les lapins ont rapidement prospéré, jusqu'au jour où des rats introduits accidentellement se sont attaqués aux lapins, détruisant les portées jusqu'au dernier. Les îles seraient restées en possession des rats si finalement les goélands arrivant à leur tour n'avaient contribué à les éliminer. Le cycle lapin-rat-goéland a été observé en plusieurs occasions.

Les chasseurs dont la gestion de la faune a donné les brillants résultats que l'on connaît, voudraient donc maintenant s'attaquer aux goélands. Non contents de nous avoir privé du spectacle de tous les animaux sauvages de nos campagnes, encore abondants dans tous les pays étrangers, ils veulent maintenant s'attaquer aux goélands qui font le charme de nos rivages marins. Nous sommes certains que le public ne le permettra pas.

J. D.

DU NOUVEAU EN BAIE D'AUDIERNE...

Nos lecteurs seront sans doute intéressés d'apprendre que les efforts déployés par la S.E.P.N.B. pour promouvoir une protection de la baie d'Audierne risquent de déboucher rapidement sur une solution satisfaisante. En effet, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature s'est

intéressé aux rapports que nous avons faits sur cette remarquable région (voir le n° 59 de « Penn ar Bed »). Au cours d'une réunion à la Préfecture du Finistère qui s'est tenue le 25 octobre en présence des représentants du Ministère, il a été décidé qu'un dossier pour la création de réserve scientifique en baie d'Audierne sera transmis à Paris, afin que le Ministère étudie au plus vite les possibilités de financement. La S.E.P.N.B. a été largement consultée pour la constitution de ce dossier et elle a bon espoir que l'année 1973 voit l'acquisition par l'Etat d'un vaste ensemble d'étangs, de marais et de dunes en baie d'Audierne.

J. D.

AMENAGEMENTS DU PAYS FOUESNANTAIS

Devant les projets qui menacent la région de Fouesnant, il s'est créé une « Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantaïs », Siège social : Kerdénval, Kerlosken, Beg-Meil 29170 Fouesnant.

Depuis avril 1971, en effet, un plan d'occupation des sols de Fouesnant a été préparé et présenté au public en avril 1972. Ce plan prévoyait initialement la construction d'une ville dans les marais sur une concession à charge d'endigage, des parkings très près de la côte et de nombreuses routes. Après le mécontentement qu'exprimèrent de nombreuses personnes au cours des séances d'information, le projet fut un peu modifié, la superficie de la zone prévue pour la ville dans les marais étant notamment diminuée. Il n'en reste pas moins que ce projet aberrant reste totalement inacceptable tel qu'il est aujourd'hui présenté. Rappelons les déclarations du Ministre de l'Environnement qui disait : « Ce qui est à mes yeux le scandale des scandales c'est de construire sur la mer, sur ce qu'on appelle les concessions à charge d'endigage, c'est une charge qui ne peut pas être très lourde pour les promoteurs mais qui est bien lourde pour la localité quand on considère les dommages qu'elle engendre » ; ce projet va donc à l'encontre des directives ministérielles. Il est, par ailleurs, en contradiction avec les vœux de toutes les sociétés de protection de la nature, les marais littoraux du pays fouesnantaïs (128 ha) constituant un important refuge pour les oiseaux.

Il convient donc de dénoncer la hâte avec laquelle les promoteurs cherchent à réaliser une fois encore de vastes spéculations immobilières au détriment du cadre naturel.

C. B.

SUPPRESSION DE LA TENDERIE EN BELGIQUE

Par arrêté royal du 20 juillet 1972, la Belgique a mis un terme à la pratique de la Tenderie qui permettait chaque année de prendre au filet un grand nombre d'oiseaux, surtout des Passereaux. La Tenderie belge était souvent invoquée par les chasseurs français du Sud-Ouest pour défendre leurs différentes pratiques de chasse aux petits oiseaux. Espérons, que maintenant que les chasseurs français n'auront plus cette excuse, la France décidera rapidement la suppression de tous les passe-droits accordés aux chasseurs du Sud-Ouest.

MANIFESTATION CONTRE LES TENDERIES DANS LE SUD-OUEST

Plusieurs membres de la S.E.P.N.B., dont M. BRAVE, le garde de la réserve du Cap Sizun, ont participé à la manifestation organisée par la L.P.O. le 15 octobre à Dax pour protester contre les massacres qui sont faits chaque année dans le Sud-Ouest au moment du passage des oiseaux migrateurs.

Plusieurs centaines de personnes ont eu ainsi l'occasion d'attirer l'attention du public de cette région sur la détermination des protecteurs à ne pas accepter que se perpétuent ces destructions. Nous présentons ici quelques photographies illustrant cette réunion, en regrettant que ni la Télévision nationale ni la presse régionale du Sud-Ouest n'aient cru devoir en rendre compte.

C. B.